

Département de Seine et
Marne

Arrondissement de
Fontainebleau

Communauté
de Communes du Pays de
Nemours

N°2023-30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
49	27	43

Vote
Prend Acte :
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :

30/06/2023

Date d'affichage :

19/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à l'Espace Saint-Gobain de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame Valérie LACROUTE, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (27)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET (1)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Madame Marinette MESSIAS représentant Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Christophe CHAMOREAU (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

CHEVRAINVILLIERS : Madame Annie VERHUST représentant Monsieur Benoît OUDIN (1)

DARVAULT : Monsieur Fabrice JEULIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Maxime LABELLE, Monsieur Daniel MARTINEZ (2)

NEMOURS : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Monsieur Bernard COZIC, Madame Annie DURIEUX, Madame Elodie LABE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Florence MARCANDELLA, Madame Paule QUINTON, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Aboudou ZAABAY (9)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

RUMONT : Monsieur Mehdi REZGALLAH (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Eric DALMAYRAC, Monsieur Bruno LANDAIS, Madame Elisabeth SARTORI (3)

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON (1)

Pouvoirs : (16)

Madame Emmanuelle BERCIS donne pouvoir à Monsieur Christian PEUTOT

Monsieur François ROISNEAU donne pouvoir à Monsieur Eric JAIRE

Madame Véronique GABORIT donne pouvoir à Monsieur Christophe CHAMOREAU

Monsieur Jacques BEDOSSA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Vincent MEVEL donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON

Monsieur Olivier MAUXION donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Ziraute BOUHENNICHA donne pouvoir à Monsieur Bernard COZIC

Monsieur Daniel HELFRICH donne pouvoir à Monsieur Philippe ROUX

Monsieur Gilles KINDERF donne pouvoir à Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY

Monsieur Nicolas PAOLILLO donne pouvoir à Madame Elodie LABE

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Paule QUINTON

Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR donne pouvoir à Madame Annie DURIEUX

Madame Charlotte VAILLOT donne pouvoir à Madame Florence MARCANDELLA

Madame Sophie BORDAT donne pouvoir à Madame Elisabeth SARTORI

Monsieur Sébastien DETEIX donne pouvoir à Monsieur Eric DALMAYRAC

Madame Cendrine REDONDO donne pouvoir à Monsieur Bruno LANDAIS

Absents et excusés : (6)

Mesdames Anne-Marie MARCHAND et Dominique HERBLINE, Messieurs Jean-Luc RACINET, Christian BRUNET, Jean-Luc MATEO-SANS et Volkan ALGUL.

Formant la majorité des membres.

**OBJET : FONDS DE CONCOURS – GARENTREVILLE –
EXERCICE 2023**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Communautaire, Madame Annie DURIEUX a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-6,
Considérant que dans le cadre de sa volonté de renforcer sur son territoire la solidarité entre les communes, la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement, doté d'une enveloppe financière de 50 000€ pour l'exercice 2023.

Considérant la commune de Garentreville a sollicité la mobilisation de ce fonds de concours, pour l'achat d'un bureau et d'un siège pour le secrétariat de la mairie pour un montant de 1 940,89€ HT.

Considérant que la participation demandée à la Communauté de communes du Pays de Nemours serait de 1 940,89€ et a fait l'objet d'un avis favorable du groupe d'analyse des demandes.

Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 1 940,89€ à la commune de Garentreville, pour l'achat d'un bureau et d'un siège pour le secrétariat de la mairie et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

Fait et délibéré en séance le 6 juillet 2023, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.

La Présidente,
Valérie LACROUTE

